



**Commission de la culture, du  
patrimoine et de la mémoire**

**3249 - Actions mémorielles**

**Evolution du dispositif d'aide  
à la recherche scientifique**

**Rapport n° CG/2012/33**

**Service Chef de file :**

Direction des archives, du patrimoine et de la mémoire

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le présent rapport vise à approuver l'extension du dispositif d'aide à la recherche scientifique, sans la limiter à une période spécifique de l'histoire de l'Alsace.

Les actions mémorielles soutenues et développées par le Département du Bas-Rhin couvrent aujourd'hui une période de l'histoire de l'Alsace allant de 1870 à 1945, et ont vocation à couvrir également d'autres périodes.

Un dispositif d'aide à la recherche scientifique a été créé par délibération n° CG/2009/73, avec pour objectif de favoriser la recherche et la connaissance de sujets peu ou insuffisamment traités, pour la période de la Seconde Guerre mondiale, en lien notamment avec le recensement des victimes.

Il est aujourd'hui proposé d'étendre le dispositif d'aide à la recherche scientifique sans le limiter à une seule période afin de favoriser le développement de la connaissance de l'histoire régionale au sens large. Tous les travaux de recherche historique réalisés dans le cadre d'un doctorat ou d'un master pourraient ainsi bénéficier de l'aide départementale, en fonction de l'intérêt des sujets proposés, et sur avis du comité prévu par la délibération précédente.

Ce soutien continuerait à prendre la forme d'une bourse, d'un montant maximum de 15 000 €, accordée aux étudiants retenus. Un cofinancement pourrait également être recherché, selon le sujet, auprès des collectivités partenaires, à savoir le Conseil Général du Haut-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace et le Conseil Général de la Moselle.

Il est également proposé de maintenir l'étude des dossiers de candidature par un « comité de sélection et de suivi », composé au minimum du Délégué à la mémoire régionale, de représentants du Conseil Général du Bas-Rhin, de la directrice des Archives, du Patrimoine et de la Mémoire du Conseil Général du Bas-Rhin, et pouvant être élargi à des représentants des départements du Haut-Rhin et de la Moselle, du Conseil régional d'Alsace, ainsi qu'à des universitaires.

Dans ce cadre, la commission permanente du Conseil Général approuverait, par le biais d'une convention, le choix du ou des affectataires du soutien départemental, d'un montant maximum de 15 000 €, ainsi que les conditions d'attribution. Enfin, les services du Département participeraient activement au suivi des travaux de l'allocataire.

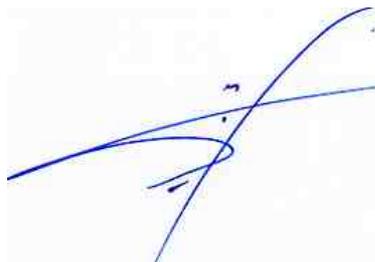
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, le Conseil Général approuve l'extension du dispositif de soutien aux travaux de doctorat et de master liés à l'histoire de l'Alsace, sans limitation à une période spécifique.*

*Il donne par ailleurs délégation à la commission permanente pour attribuer les soutiens financiers dans le cadre de ce dispositif étendu pouvant prendre la forme de plusieurs aides annuelles et pour autoriser le Président du Conseil Général à signer la (les) convention(s) précisant le nom du (des) bénéficiaire(s) et les conditions d'attribution du soutien départemental d'un montant maximum de 15 000 €.*

Strasbourg, le 31/05/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL